 Séance du Conseil Municipal

 du 23 septembre 2021

 ------------------

L’an deux mil vingt et un, le 23 septembre à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de CANVILLE-LES-DEUX-EGLISES se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, Josiane CERVEAU, en date du 16 septembre 2021.

**Etaient présents** : Mmes CERVEAU Josiane, GESLOT Françoise, PORET Martine.

Mrs DE MENIS Quentin, DELAMARE Sylvain, FOSSEY Nicolas, LEGRAND Jean, THOMAS Frédéric, VUYLSTEKE François.

**Etait absent excusé et ayant donné pouvoir :** Mr Jean-Marc BACHELET ayant donné pouvoir à Mr Jean LEGRAND.

**Etait absent excusé :** Mr Martin CEROU.

**Secrétaire de séance** :. Mr Quentin DE MENIS

Lecture est faite du Procès Verbal de la précédente réunion.
Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d’approuver ce compte rendu, ce qui est fait à l’unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

1. **DELIBERATION POUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Madame le maire expose à l’ensemble des conseillers municipaux le projet de modification des statuts ci-dessous de la Communauté de communes délibéré :

Vu l’arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville issue de la fusion de la communauté de communes d’Yerville – Plateau de Caux et de la communauté de communes de Plateau de Caux – Fleur de Lin, et ses annexes ;

Vu les articles L5211-16 à L5211-20 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant le courrier du secrétaire général de la préfecture en date 21 décembre 2020 demandant à la communauté de communes la mise à jour de ses statuts ;

Par délibération du 30 juin 2021, la communauté de Communes a adopté le projet de modification des statuts ;

Après délibération, le conseil municipal **décide à 1 voix pour et 9 abstentions** :

• D’accepter le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes annexé à la présente délibération ;

• De charger Madame Le Maire de notifier la présente délibération aux services préfectoraux;

• De charger Madame Le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté de Communes.

1. **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DU SMAEPA**

Madame le Maire expose au conseil municipal que le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

 Ce rapport doit être validé, ensuite, par les conseils municipaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l’article L.2224-5 du CGCT,

Madame le Maire expose au conseil municipal que le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

 Ce rapport doit être validé, ensuite, par les conseils municipaux.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des rapports, exercice 2020, sur le prix et la qualité des services, Eau potable, Assainissement collectif, Assainissement non collectif, relevant du Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable et Assainissement de la Région de Saint-Laurent-En-Caux., les approuve **à 1 abstention et 9 voix pour.**

1. **DELIBERATION POUR LE PROJET EOLIEN**

Madame le maire présente le projet du parc éolien de la Société « KDE Energy France » située à Beauchamp sur la commune de Canville-Les-Deux-Eglises.

Madame Le Maire précise que l’étude à été faite sans accord écrit de la mairie.

Les premières démarches ont commencé au début de l’année 2019, la société « BORALEX » et l’entreprise « KDE Energy France » ont étudié la possibilité de développer un projet éolien sur le territoire de la commune.

Voici un récapitulatif des actions menées :

* **Octobre 2018 à janvier 2019 :** identification du site et consultation des organismes et service de l’Etat permettant de lever les principales contraintes techniques et de vérifier la possibilité de développer un projet sur la zone.

* **Janvier 2019 :** premier échange téléphonique permettant d’informer Madame le Maire de l’étude de faisabilité et de l’audit foncier réalisés par KDE/BORALEX pour un potentiel projet sur le territoire.

* **De janvier à septembre 2019** : accords fonciers avec les propriétaires et les exploitants de plusieurs parcelles situées dans le secteur d’étude.

* **Réunion du 4 février 2020 avec Madame le Maire :** présentation des entreprises KDE et BORALEX et de leur étude de faisabilité. Les élections municipales approchant, il est convenu de rencontrer le Conseil municipal à une date ultérieure.

* **Réunion du 16 juin 2020 avec Madame le Maire :** en raison du contexte sanitaire lié à la COVID-19, il est convenu de rencontrer le Conseil municipal à une date ultérieure.

* **Réunion du 14 novembre 2020 avec Madame le Maire et la 1ère adjointe :** présentation de l’état d’avancement du projet et des échéances à venir (conseil municipal, mesures acoustiques, installation du mât de mesures, concertation).

Le 1er adjoint souligne **l’opacité du projet** dans la progression de ce dossier dont les premiers contacts ont eu lieu en 2018.

Après discussion, entre Madame le Maire et ses adjoints, le projet a été définit comme non avenu, n’étant ni présenté à l’équipe municipale, ni une priorité au regard des dossiers à traiter dans la commune. Ce dossier a progressé malgré tout.

Après discussion considérant que par délibération du 23 mai 2017 sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire communautaire, la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville a décidé de surseoir à tout projet de création de parc éolien à l’exception du projet d’extension du parc éolien d’Harcanville ;

Considérant que le schéma de cohérence territoriale du Pays Plateau de Caux Maritime classe la commune de Canville-les-deux-Eglises dans une zone propice à la densification ou à l’accroissement de la puissance des parcs éoliens existants et non dans une zone propice à l’implantation de parcs éoliens nouveaux ;

Considérant que le développement des projets éoliens porte atteinte au paysage, au patrimoine et à la qualité de vie des riverains ;

**Il est proposé au conseil municipal d'exprimer un refus clair à tout projet éolien sur le territoire de la commune.**

Le conseil municipal accepte **à 8 voix pour le refus et 2 abstentions.**

1. **COMPTE RENDU DES DIVERS COMMISSIONS**
* SIVOSS de Saint Laurent en Caux

La réception de l’école a été faite le 23 août 2021 sans trop de dépenses supplémentaires. De petits réglages restent à faire, telle que l’absence de stores et la ventilation etc ….

* SIVOSSSE de Doudeville

Les travaux du hall d’accueil de la salle de sport ont commencé en 2018 et seront réceptionnés le 24 septembre 2021.

Des travaux sont en cours, il restera à réaliser l’éclairage programmé de la piste d’athlétisme, le PMR.

Pour l’année 2022, il est prévu d’acquérir 2 tribunes supplémentaires de 12 places, et d’installer des appareils de musculation en extérieur.

Il est noté une petite diminution du nombre d’élèves en cette rentrée 2021 dans les différentes écoles.

Il est rappelé aux élus de prévenir le SIVOSSE lors de travaux dans les communes et de veiller à l’élagage pour la sécurité des transports. De petits rappels à l’ordre ont été fait dans les cars de transports scolaires.

* Bassin versants

Cette année fût marquée par de nombreuses pluies et orages qui ont provoqué des inondations spectaculaires (Fontaine le Dun, Sotteville sur Mer, Veules les Roses) par insuffisance des installations, vieillissements des ouvrages, mais aussi par des aménagements privés. Des travaux de réparations, consolidations sont faits, des plantations sont en cours.

1. **INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire expose les différentes informations diverses :

* Maison communale

La maison communale sera de nouveau en location au 1er novembre 2021.

Le 1er adjoint souligne qu’une des motivations du départ des locataires de la maison est l’isolation largement insuffisante avec un chauffage électrique peu performant,et pose la question « Ne peut-on pas profiter entre deux locations de mettre cette maison aux normes actuelles qui à termes nous profiterons avec une meilleure occupation du bien et un loyer justifié ? »

Le Conseil Municipal n’y voit aucune objection et Madame Le Maire propose donc de faire une visite ensemble dès que la maison sera inoccupée.

* *SDE 76*

Madame Le Maire précise que le « SDE 76 » a sollicité la mairie pour le recensement des projets de la commune à réaliser en 2022. Aucun projet n’est prévu.

Il est précisé également que les compteurs Linky ont été posés par l’entreprise « ENEDIS dans sa globalité à la mairie et ses annexes.

* *CDG*

Depuis le 1er mai 2020, chaque employeur public doit se doter à destination de ses agents d’un dispositif d’acte de signalements, violences, discriminations, agissements sexistes…Ce dispositif s’inscrit dans les conditions du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 et se traduit par la désignation d’un référent.

Le CDG nous propose une nouvelle mission optionnelle mutualisée « référent signalement » à partir du 1er septembre 2021.

* cette adhésion permettra de faire appel le cas échéant au CDG pour faire un signalement
* d’avoir un service professionnel indépendant
* de répondre aux obligations de signalements

**L’ensemble des personnes sont en faveur de la signature d’une convention avec le CDG.**

* Reprise des cours de musique à la salle communale, la convention est signée.
* Les associations ont repris leurs activités.
* Octobre Rose

Madame le maire souligne au membre du Conseil Municipal que pour cette année, l’établissement d’une nouvelle banderole ne sera pas possible pour le mois d’octobre.

* Taxe aménagement

Madame le maire présente la taxe d’aménagement.

La taxe d’aménagement est un impôt local perçue par la commune au taux de (1%), le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments que les habitants pourraient faire sur leur terrain dès lors qu’elles nécessitent une autorisation d’urbanisme.

La TA a remplacé la taxe locale d’équipement (TLE) et la participation pour aménagement d’ensemble. Elle était également destinée à remplacer, au 01/01/2015 la participation pour voirie et réseaux (PVR) et la participation pour raccordement à l’égout (PRE).

Dans son courrier du 10/08/2021, le Préfet rappelle que selon l’article L.331-14 du code de l’urbanisme, les collectivités ont jusqu’au 30 novembre prochain pour se prononcer par délibération du conseil municipal**, sur l’instauration ou le maintien de la taxe d’aménagement et la fixation des taux d’imposition**, uniques ou sectorisés, ainsi que **sur les exonérations facultatives éventuelles, totales ou partielles**, en vertu de l’article L.331-9 du code précité, pour application à compter du 1er janvier 2022.

**En l’absence de délibération expresse du conseil municipal prise avant le 30 novembre 2021, les taux d’imposition et les exonérations facultatives appliqués en 2021, seront tacitement reconduits en 2022,** à l’exception toutefois de 2 exonérations supprimées visant les surfaces à usage de stationnement (surfaces intérieures à usage de stationnement, visant les annexes aux locaux d’habitation et d’hébergement à caractère social et celles relatives aux immeubles autres que d’habitations individuelles).

**Madame le Maire indique qu’elle a souhaité informer le conseil municipal sur les aspects relatifs à cette taxe et propose de s’en tenir à la délibération existante ; elle rappelle que sans délibération du conseil municipal, le taux d’imposition appliqué en 2021 sera reconduit tacitement en 2022.**

* *Chaudière*

Des devis sont demandés pour l’entretien et la réparation de la chaudière.

* *S.M.A.E.P.A.*

Depuis la crise « Covid », le traitement des boues de décantation se pose sur le plan sanitaire, le S.M.A.E.P.A devra trouver une zone de stockage avant épandage

C’est la Société « AMODIAC » qui a été retenue pour suivre le dossier de la lagune de Canville-Les-Deux-Eglises.

* *SEDI*

La reliure pour les différents registres, arrêtés et délibérations est obligatoire. Cette reliure aura les caractéristiques techniques de celle des registres d'état civil.

La reliure est commandée pour la somme de **214, 73 €**.et deux drapeaux (français et Européen) sont également commandé pour la somme de **32,72 €**

* *C.C.A.S.*

Madame le Maire propose une relance des repas et colis des anciens pour cette année. Le Conseil Municipal a donné son accord.

* Pierres en lumières :

Cette première exposition fût un succès avec une bonne fréquentation.

La dépense reste minime puisqu’elle est de 110 € seulement.

* *Commission communication*

Le contrat du site web arrive à sa date anniversaire, c’est le moment de dénoncer le contrat. Le site déjà peu attractif ni intuitif, ne répond pas au RGAA (Référentiel Général d’Amélioration de l’Accessibilité ), il n’est pas accessible à toutes formes de handicaps malgré les changements apportés avec la colorimétrie.

L’hébergeur est cher (380 € + les interventions supplémentaires), toutes les modifications nécessaires représenteraient un coût supplémentaire important

L’ADICO propose un site sécurisé répondant au RGAA, de 12 pages pour 400 €

la première année et 200 € les années suivantes.

Par soucis d’économie, d’accessibilité, de facilité de gestion et d’autonomie , le 1er adjoint propose de dénoncer le contrat à « L’ Imagin’ère » pour travailler avec l’ADICO.

Après discussion Madame Le Maire propose de mettre le dossier en attente, ce qui est accepté.

Un conseiller déplore le manque d’actions communales durant cette crise sanitaire qui nous a affecté à tous les niveaux et voudrait rappeler les intentions de ce début de mandat en y joignant ci-dessous une liste des chantiers prévus au début du mandat. :

1. La rénovation de la salle communale
2. Accès salle pour personnes handicapées
3. **Réalisation de la place PMR devant la mairie**
4. Accès devant la mairie, rampe
5. Le garage du tracteur
6. Les fenêtres de toute la mairie
7. Accès école, mairie porte simple, porte double
8. La peinture de la salle de classe
9. Ponçage parquet classe
10. PMR place de l’église
11. Sécurité sur les routes

Il a été décidé de faire une réunion de travaux.

La séance est levée à 22H45.